

REGLEMENT INTERIEUR

COMITE USAGERS – TXIK TXAK

Préambule

Conformément au vote du Comité syndical du Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour (SMPBA) en date du 17 novembre 2022, il est décidé la mise en place d'un Comité Usagers TXIK TXAK.

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer les conditions de fonctionnement du Comité Usagers TXIK TXAK.

Article 1 : Composition

Le Comité Usagers TXIK TXAK est composé comme suit :

- En qualité de représentants du **SMPBA** :
 - o Mme Maider BEHOTEGUY, Membre du Comité Syndical déléguée en charge des actions de promotion des mobilités,
 - o Les services du SMPBA en charge de l'organisation et du suivi des comités usagers.
- En qualité de représentants des **usagers** :
 - o 4 usagers pour le réseau TXIK TXAK Nord, utilisateurs réguliers des lignes principales T1, T2, 4, 5 et 6 et/ou des lignes complémentaires 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54 et 56.
 - o 1 usager pour la ligne 3 Bayonne <> Hendaye
 - o 2 usagers pour le réseau TXIK TXAK Sud, utilisateurs réguliers des lignes complémentaires 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49 et 51.
 - o 3 usagers des lignes de cars interurbains et de proximité (lignes 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 57, 59 et 61)

Article 2 : Conditions de participation au Comité Usagers

Les candidatures pour devenir membre du Comité Usagers TXIK TXAK sont ouvertes à tous les habitants sous réserve que soit respectées les deux conditions suivantes :

- la résidence principale du candidat est située dans le ressort territorial du Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour (158 communes de la CAPB + Tarnos + Ondres + St Martin de Seignanx)
 - le candidat est abonné "mensuel" ou "annuel" à jour de paiement du réseau TXIK TXAK.
- Il est nécessaire d'emprunter régulièrement le réseau pour ses déplacements du quotidien (plusieurs fois par mois) et de préférence sur plusieurs lignes afin d'avoir une bonne connaissance du réseau.

La lettre de candidature fera office de déclaration sur l'honneur attestant que ces deux conditions sont remplies.

Article 3 : Modalités d'inscription et de sélection des participants

Le Syndicat des mobilités publiera l'appel à candidatures du 06/12/2022 au 20/12/2022 sur le site internet du réseau de transport TXIK TXAK : www.txiktxak.fr et sur la page Facebook TXIK TXAK : <https://www.facebook.com/txiktxakPaysBasque>

Les candidats pourront s'inscrire :

- Directement sur le site TXIK TXAK via le formulaire de contact accessible depuis une page spécifique accessible depuis la page d'accueil du site.
- Ou par courrier à l'adresse : SMPBA – 15 avenue Foch – 64 185 BAYONNE

Le cachet de la poste faisant foi, les courriers adressés après le 20 décembre 2022 ne seront pas retenus.

La sélection des représentants au Comité Usagers se fera par **tirage au sort**, réalisé **sous le contrôle d'un huissier de justice**. Les résultats du tirage au sort seront publiés au plus tard le 15 janvier 2023.

Article 4 : Durée du mandat

La durée du mandat des représentants du Comité Usagers est fixée jusqu'en août 2024, au terme des actuels contrats de délégation de service public (DSP). Au-delà, il conviendra de revoir l'organisation et le fonctionnement de ce Comité Usagers une fois les nouveaux opérateurs connus et les périmètres contractuels redéfinis.

Article 5 : Rôle

Le Comité Usagers a vocation à recueillir l'avis des usagers du quotidien sur le fonctionnement du réseau TXIK TXAK et des difficultés rencontrées, mais également les bonnes choses à pérenniser.

Le Comité Usagers aura notamment pour mission de partager son avis sur :

- les principales évolutions d'offres de services (desserte, fréquence, etc.) ;
- les points d'amélioration de la gamme tarifaire ;
- les axes d'amélioration de l'information des usagers ;
- les nouveaux systèmes d'information déployés (site internet, application mobile, ...).

Article 6 : Rétribution

Seule la nomination des représentants via le tirage au sort donne droit à une rétribution sous forme de bon de réduction à valoir sur les abonnements. Chaque participant se verra offrir deux mois d'abonnement, sous réserve de sa participation effective aux comités. Il est bien noté qu'il ne s'agit en aucun cas d'une rétribution récurrente, mais d'avantages offerts aux participants, sous réserve de leur assiduité au comité.

Par ailleurs, TXIK TXAK et le SMPBA s'engagent à tenir informés les participants du comité en priorité de tous les développements et nouveautés du réseau. De plus, les usagers membres du comité seront également susceptibles d'être invités lors d'événements ponctuels du réseau et des objets promotionnels pourront également être offerts aux participants.



Article 7 : Organisation – Déroulement des séances

L'organisation du Comité Usagers est assurée par le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour, avec l'appui des opérateurs de transports qui exploitent le réseau.

Mme Maider BEHOTEGUY ouvre les séances, dirige et veille au bon déroulement des débats (organisation de la prise de parole des membres) et maintient la qualité des échanges entre les membres. Elle anime les débats et recueille les avis.

Il est rappelé que le respect et l'écoute de tous seront la règle de ce Comité Usagers.

Le Comité Usagers se réunira sur convocation de Mme Maider BEHOTEGUY au moins deux fois par an (printemps / automne). La séance suivante sera planifiée à l'issue de chaque réunion pour donner de la visibilité calendaire à tous les membres.

L'ordre du jour est arrêté par Mme BEHOTEGUY. Il est envoyé à chaque membre au moins 5 jours (ouvrés) avant chaque séance. La durée du Comité Usagers est de 2 heures, mais suivant les sujets à l'ordre du jour, les membres sont informés que leur présence peut être allongée au-delà de cette durée théorique.

Le Comité Usagers se réunit dans les locaux du Syndicat des mobilités Pays Basque Adour. Le secrétariat des séances sera réalisé par les services du Syndicat des Mobilités et un compte-rendu sera envoyé à tous les membres dans les 15 jours suivants la réunion.

Article 8 : Modification du règlement intérieur

Toute proposition de modification du règlement intérieur devra être présentée soit par Mme BEHOTEGUY ou soit sur demande écrite d'un des représentants (envoyé au moins 7 jours ouvrés avant la réunion). Cette proposition de modification sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion et pour être mise en œuvre, elle devra recueillir au moins 50% des voix des membres présents du Comité Usagers.



Modèle de candidature à adresser via le formulaire de contact ou via courrier.

Compléter les parties en « **Jaune** »

« Je soussigné-e,

- M./Mme « **Prénom** » « **NOM** »
- « **Adresse** »
- « **Numéro de téléphone** »
- « **adresse email** »
- Utilisateur•ice régulier•e des lignes « **Numéros de ligne** » du réseau TXIK TXAK

souhaite me porter candidat•e au Comité Usager TXIK TXAK et m'engage à participer à minima 2 fois par an à ce Comité Usagers et ce jusqu'en août 2024.

J'atteste que je suis abonné "mensuel" ou "annuel" au réseau TXIK TXAK, à jour de paiement.

Je souhaite représenter les usagers TXIK TXAK (*cocher une seule case*) :

- TXIK TXAK Nord (ex-Chronoplus)
- TXIK TXAK Sud (ex-Hegobus)
- TXIK TXAK Est (ex-Car Express et Proxi'Bus)
- TXIK TXAK - Ligne 3

Je m'engage également à respecter l'ensemble des membres du Comité Usagers qu'ils soient usagers TXIK TXAK ou bien agents publics / salariés des opérateurs de transports. »

« **Signature** »